



Agression avec itt de 6 jours

Par **FrançoisCyprien**, le **16/06/2009** à **18:46**

Bonjour,

Je me suis fait agressé ce qui a entraîné la perte de l'incisive droite ainsi que la déviation de la cloison nasale et la fracture des os propres du nez.

Je n'ai pas touché mon agresseur.

Je connais son identité et où il réside.

Je veux donc savoir ce que je dois faire pour :

- me faire rembourser les frais de réparation sur mon visage.
- demander des dommages et intérêts.

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **16/06/2009** à **21:48**

Bonjour

il convient de porter plainte le plus rapidement possible avec constitution de partie civile. Munissez vous du certificat médical et donnez le plus de renseignement possible.

Suivant la situation cette personne sera soit convoquée devant le tribunal de police soit devant le tribunal correctionnel.

Deplus vous pourrez saisir la CIVI pour obtenir réparation de votre préjudice.

Restant à votre disposition

Par **FrançoisCyprien**, le **17/06/2009** à **16:47**

Merci citoyenalpha pour ces informations.

Je vais porter plainte samedi probablement avec un témoin.

Je crois que si je me constitue partie civile, j'aurai besoin d'un avocat.

Est-ce exact ?

Si oui, est-ce que je peux en avoir un gratuitement étant donné que je suis étudiant sans travail ?

Ou est-ce que mes parents devront payer les frais de l'avocat ?

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **17/06/2009** à **17:49**

Bonjour

nul besoin d'avocat pour se constituer partie civile. Toutefois il vous faudra préparer votre demande en dommages intérêts.

Vous pouvez demander l'aide juridictionnelle. Attention les ressources prises en compte pour déterminer votre droit à l'aide sont les ressources du foyer fiscal. Par conséquent si vous habitez chez vos parents leurs ressources seront par conséquent pris en compte. Mais vous pouvez toujours tenter.

Sinon l'assistance d'un avocat n'est point obligatoire. La demande en dommages intérêts doit être motivée.

Restant à votre disposition